

à des emballages inappropriés et à des méthodes publicitaires qui sèment chez eux la confusion. Ils s'attendent maintenant à des mesures concrètes et n'accepteront plus bien longtemps des excuses d'ordre constitutionnel.

Si les membres du parti au pouvoir sentent s'éloigner d'eux les électeurs canadiens, c'est parce qu'au cours des derniers mois le coût de la vie a monté en flèche, sans que le gouvernement se montre vraiment résolu à agir. Ce projet de loi lui a fourni l'occasion de prouver son intention d'intervenir. De toute évidence, il n'est pas disposé à accepter les bonnes propositions qu'on lui présente.

M. Nasserden: Monsieur le président, je me demande si le président du Conseil privé pourrait répondre à la question que je lui ai posée il y a quelques minutes.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, en réponse à la question qui a été posée, je répéterai ce que j'ai déjà dit. Nous n'avons pas l'intention de modifier cet article maintenant. Pour sa part, le gouvernement n'envisagera la possibilité de modifier le libellé du bill, s'il est adopté, que lorsqu'il aura reçu l'exposé du Conseil économique.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé au sujet du discours prononcé samedi par l'ancien secrétaire d'État, le député d'Outremont-Saint-Jean, dans lequel il a dit, entre autres choses, au cours d'une période de questions, que plusieurs ministères devraient disparaître et qu'il faudrait en créer d'autres tels que ceux des sciences, de la consommation et de la famille. Il a affirmé qu'il faudrait une restructuration beaucoup plus importante que celle des derniers mois, que des remaniements s'imposent dans l'organisation du cabinet et que l'économie a besoin d'une remise à neuf. Je me demande si le président du Conseil privé partage l'opinion de celui qui a présenté ces observations et s'il est prêt à effectuer les changements nécessaires conformément à la ligne de pensée de l'aile gauche de son parti?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, tous les députés à la Chambre ont le droit de s'exprimer comme ils le veulent à l'extérieur et à l'intérieur de la Chambre. Je sais que mon honorable ami qui a fait ces déclarations—du moins je suppose qu'il les a faites à Toronto—écrit un livre, et sans aucun doute il exposera ses idées dans ce livre. Nous

aurons la possibilité de les examiner en temps voulu.

Mme MacInnis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé à la lumière des observations qu'il a présentées il y a quelques minutes. Depuis le début de la session, j'ai reçu, comme un bon nombre parmi nous, des lettres de tous les coins du pays, dans lesquelles les gens demandent différentes questions quant aux prix, aux facteurs qui contribuent à l'augmentation des prix et à la justification ou l'absence de justification de ces prix dans leurs cas. On nous a posé des questions de tous genres quant à la protection du consommateur telles que dans le domaine de la publicité, de l'emballage et ainsi de suite.

Lorsque nous avons saisi le gouvernement de ces questions avant l'appel de l'ordre du jour on nous a écartés, on n'a généralement pas daigné répondre ou encore on nous a déclaré que des enquêtes seront menées au cours de l'année. Plus récemment, on m'a retourné des questions en déclarant que les réponses à ces questions ne relèvent de la compétence d'aucun ministère du gouvernement ou quelque chose du genre.

J'aimerais demander au ministre si j'ai raison de supposer, en me fondant sur les observations qu'il vient de faire, que son ministère est maintenant le ministère approprié pour s'occuper de ces questions et qu'il est la personne compétente pour répondre aux lettres et aux questions qu'on pourra m'adresser?

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, j'ignore si je suis la personne qui convient, mais je puis dire qu'on a raison de croire, d'après la déclaration du premier ministre et celle que j'ai faite au nom du gouvernement, que le registraire général sera le ministre comptable de ce domaine à l'avenir. Ces deux déclarations peuvent être interprétées comme voulant dire, dans la mesure où la juridiction et la responsabilité fédérales sont en jeu, que ce ministère s'occupera de ces questions.

(L'article est adopté.)

Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Sur l'article 11—*Ministère de la Main-d'œuvre—Établissement.*

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, à l'étape de la résolution je me suis opposé fortement au mariage du ministère de l'Immigration et de la majeure partie du ministère du Travail. A mon avis, cela desservirait les